



MUNICIPALITÉ D'EASTMAN
160, CHEMIN George-Bonnallie
Eastman, QC J0E 1P0 tel: 450 297-3440

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE**

Généralités

- La demande doit être conforme aux règlements de construction et de permis et certificats ;
- La demande doit être accompagnée d'un plan permettant une bonne compréhension du projet. La dernière page peut être utilisée à cet effet si l'espace le permet.
- Un plan de contrôle d'érosion doit être joint à la présente demande.
- Le propriétaire s'engage à informer la Municipalité au moins 48 h avant le début des travaux de la date de début des travaux.
- L'obtention de présent certificat n'exclut pas le demandeur d'obtenir tout autre permis ou certificat.

N.B. L'inspecteur a un délai de trente (30) jours pour émettre (ou refuser) le certificat. Le certificat devient caduc, si après trois (3) mois de la date d'émission du certificat, les travaux relatifs au changement d'usage n'ont pas débutés;

1) **Propriétaire (adresse permanente):**

Nom : _____ Tél.: () _____ - _____
Adresse : _____ Fax.: () _____ - _____
_____ Code postal : _____

2) **Entrepreneur :**

Nom : _____ Tél.: () _____ - _____
Adresse : _____ Fax.: () _____ - _____
_____ Code postal : _____

3) **Emplacement visé :**

Adresse:

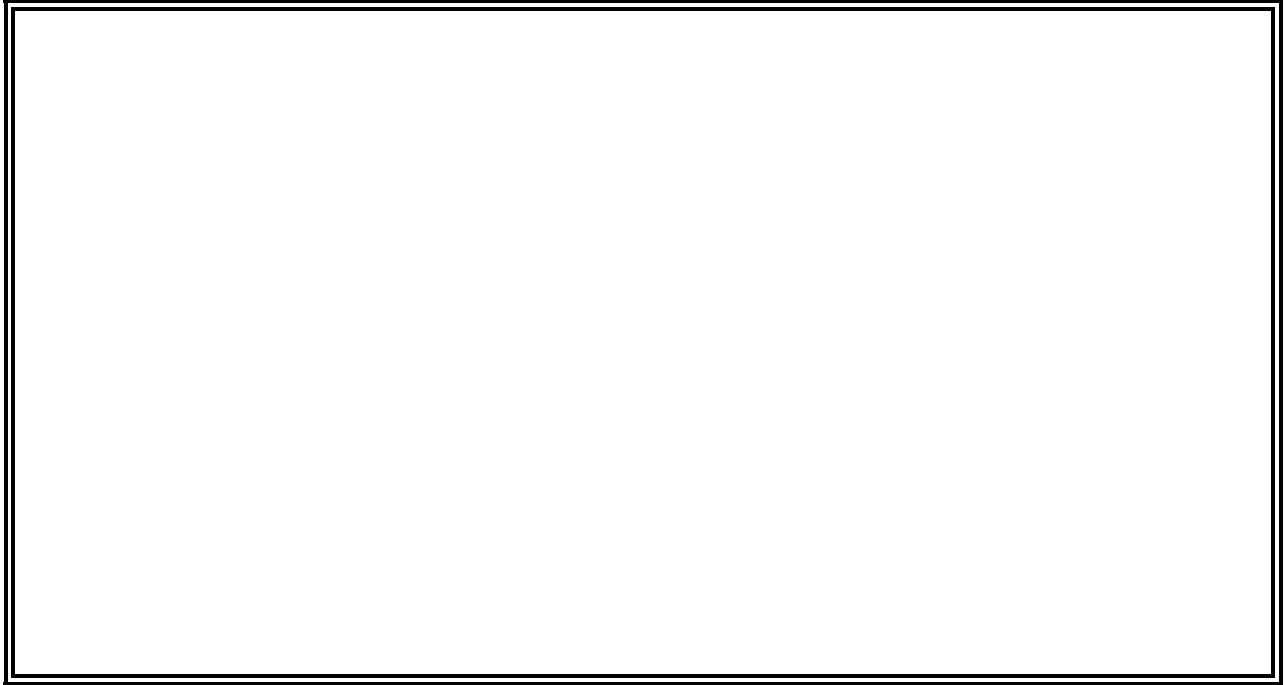
Numéro de lot (s) : _____ Superficie : _____

4) **Usage :**

usage actuel : _____
usage proposé : _____
Cout des travaux : _____

5) **Description des travaux :**

6) **Plan ou croquis :**



DÉCLARATION

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont exacts et que, si le certificat d' autorisation m' est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature du propriétaire
ou du représentant autorisé

Date